

Mawlana Shaykh Muhammad Adil ar-Rabbani

La Sunnah est aussi importante que le Fard

As-Salāmu ‘Alaykum wa RaḥmatuLlāhi wa Barakātuh.
A‘ūdhu BiLlāhi Minash-shayṭāni r-rajim. BismiLlāhi r-Raḥmāni r-Raḥīm.
Wa ṣ-Salātu wa s-Salāmu ‘alā Rasūlinā Muḥammadin Sayyidi l-Anwālina wa l-Akhirīn.
Madad yā RasūlAllāh, Madad yā Sādāti Aṣḥābi RasūlilLāh, Madad yā Mashāyikhinā,
Dastūr Mawlana Sheikh Abdullāh al-Fā’iz ad-Dāghistāni, Sheikh Muḥammad Nāẓim al-
Ḥaqqāni. Madad. Tariqatunā aṣ-Suḥbah wa l-Khayru fi l-Jam‘iyyah.

Bismi Llāhi r-Raḥmāni r-Raḥīm :

«قَاتِنِينَ لِلَّهِ وَقَوْمُوا الْوُسْطَى وَالصَّلَاةِ الصَّلَوَاتِ عَلَى حَافِظُوا»

“Ḥāfiẓū `Alā Aṣ-Ṣalawāti Wa Aṣ-ṢalāatiAl-Wustá Wa Qūmū Lillāh Qānitīn”, “Préservez les actions unifiantes de grâce et l’action unifiante de grâce médiane, et levez-vous pour Allāh en orants.”

Qur’an 02:238. Ṣadaqa Llāhu l-‘Aẓīm.

Allah ‘Azza wa-Jalla nous ordonne de préserver nos prières, en déclarant :
« La prière est le pilier de la religion. » Il s’agit là d’un ordre d’Allah ‘Azza wa-Jalla.
Sans la prière, la vie d’une personne devient vide. La prière est le pilier de la religion ; on ne peut s’en passer.

Naturellement, les prières obligatoires (Fard) sont les plus importantes. Cependant, les prières de la Sunna revêtent une importance tout aussi grande. De nos jours, certaines personnes affirment : « Les prières de la Sunna ne sont pas nécessaires ; on peut les accomplir ou ne pas les accomplir. » Bien sûr, il y a une sanction pour ne pas avoir accompli la prière obligatoire. Il n’y a pas de châtiment pour avoir omis la Sunna, mais il y a une conséquence : vous devenez quelqu’un que notre Prophète ṣallā Llāhu ‘alayhi wa-sallam ne favorise pas. Vous ne suivez pas sa voie. Ce n’est pas une punition, mais on vous dit : « Vous n’avez pas fait ce qu’il fallait. Vous n’avez pas bien agi du tout. » On vous reproche en ces termes : « Vous n’avez pas agi correctement du tout ; vous avez abandonné ces prières de la Sunna. » En bref, cela est mal vu.

C’est pourquoi les prières de la Sunna sont importantes. Malheureusement, certaines personnalités occupant des postes d’autorité disent aujourd’hui : « Contentez-vous d’accomplir les deux rak’ahs de la prière du vendredi et partez ; toutes ces prières sunna ne sont pas nécessaires. » Il existe également ailleurs des groupes qui n’accomplissent aucune prière sunna. Ils n’ont d’emblée aucune

Mawlana Shaykh Muhammad Adil ar-Rabbani

révérence ni aucun respect pour notre Prophète ﷺ 'alayhi wa-sallam ; ils se contentent d'accomplir la prière obligatoire et s'en vont. Il semble que certains d'entre nous ici tentent progressivement d'adopter cette pratique également.

Ils disent : « La Sunna n'est pas nécessaire. Vous n'avez pas besoin d'accomplir les prières de la Sunna ; une fois que vous avez accompli la prière obligatoire, l'obligation vous est levée. » Il est vrai que l'obligation est levée, mais vous vous privez de grandes choses : de récompenses et de bénédictions. Vous pourriez également vous retrouver privés de l'intercession de notre Prophète ﷺ 'alayhi wa-sallam. La Sunna recèle une récompense et un bienfait si immenses que, si les gens en avaient véritablement conscience, ils ne négligeraient pas la moindre Sunna.

À minima, s'ils se contentent de formuler l'intention d'accomplir la Sunna, ils en tireront profit ; ils en bénéficieront même pour celles qu'ils n'ont pas pu accomplir, grâce à cette intention. Cependant, celui qui abandonne la Sunna, la jugeant inutile ou superflue, se prive d'un immense trésor. Ce sont là des trésors — des trésors pour l'au-delà, des choses qui durent éternellement. Les prières et les actions que vous accomplissez ici vous accompagneront dans l'au-delà ; rien d'autre ne vous suivra.

Il est donc préférable d'éviter autant que possible de les manquer. Bien sûr, il peut arriver que l'on manque parfois une prière. Si l'on doit rattraper les prières obligatoires manquées par le « qada' », il n'y a pas de rattrapage pour les prières sunna. Il faut également le savoir. Supposons que vous manquiez la prière du Dhuhr et que vous l'accomplissiez plus tard dans la soirée en guise de rattrapage ; vous ne pouvez pas accomplir sa Sunna — ni celle qui précède la prière obligatoire, ni celle qui la suit. Il faut donc en être conscient ; ces prières ne doivent pas être manquées, car il n'y a aucun moyen de les rattraper par la suite. Qu'Allah ﷻ accorde aux gens la sagesse et la compréhension afin qu'ils puissent apprécier ces précieuses pratiques et reconnaître leur véritable valeur. Qu'Allah ﷻ nous aide tous, in shā'a Llāh.

Wa min Allah at-Tawfiq. Al-Fatiha.

Mawlana Shaykh Muhammad Adil ar-Rabbani
7 Octobre 2026/ 25 Rabih Al-Thani 1448
Salat al-Fajr
Akbaba Dergah, Istanbul